

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 2 novembre 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron.

Absences motivées

Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics sont aussi présents.

Résolution 2015-11-351

Ordre du jour

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

2 novembre 2015

Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal d'octobre 2015;
4. Comptes à accepter – Octobre 2015;
5. Dépôt de documents :
 1. Activités financières, état financier et prévisions budgétaires 2016;
 2. Fête des Moissons 2015 – Bénévole de l'année;
 3. OBVMR :
 - a) Berce spondyle;
 - b) Cartographie des milieux humides;

c) Cahier des élus

4. Centre de conditionnement physique – Présences d'aout;
 5. Bibliothèque municipal et scolaire Quilit – Fonds jeunesse CDJL 2015 – 2^e étape;
 6. Confirmation de réception – Programmation TECQ 2014-2018;
 7. CPTAQ – Orientation préliminaire – Dossier 9278-5252 Québec inc.;
 8. Collecte de matières résiduelles;
 9. Rapport de la rencontre avec le MTQ;
 10. TPI – Lac-Gauthier, Ste-Irène;
 11. Rapport CSST;
 12. Vœux de Noël – L'Écho Sayabecois;
 13. CPE L'Enfant Joue;
6. Demandes d'appui :
1. AFÉAS – Bingo cadeaux;
 2. Société St-Jean-Baptiste – Fête de Noël;
 3. Opération nez rouge;
 4. Club des 50 ans et plus;
 5. Monsieur Jean-Yves Pineault;
 6. Troupe de théâtre Sébec;
 7. Club de motoneiges Vallée de la Matapédia;
7. Invitations :
1. Spectacle de Marie-Denise Pelletier;
 2. Séance d'information – Municipalité Amie des Enfants (MAE);
 3. FQM – Allègement reddition de comptes;
8. Dossier Uniboard – Contestation de la facture de la MRC;
9. Entente MRC de La Matapédia – Système de téléphonie IP;
10. Réhabilitation du 7 boul. Joubert Ouest :
1. Contrat ClimatSol;
 2. Règlement 2014-05 – Paiement de factures;
11. Prolongation des infrastructures de la route 132 :
1. Programme Fonds Chantiers Canada Québec – Volet Fonds des petites collectivités;
 2. Mandat à la MRC de La Matapédia;
12. Réserve financière gravière – Paiement de facture;
13. Règlement d'emprunt 2014-02 :
1. Financement de gré à gré de 80 000 \$;
 2. Financement permanent;
14. Règlement 2012-03 – Rues du village – Paiement de factures;
15. MDDELCC – Demande d'intervention – Transport ferroviaire de pétrole;
16. Route Melucq – Résolution au MTQ;
17. Embauche – Monsieur Serge Tremblay – Opérateur;
18. Formation SIMDUT et SGH;

19. Prix Hommage bénévolat-Québec;
20. Motions :
 1. Remerciements – Monsieur Jean-François Fortin;
 2. Félicitations – Monsieur Rémi Massé;
 3. Remerciements – Monsieur Pascal Bérubé;
21. Politique de déneigement;
22. Programme *Changez d'air*;
23. MRC de La Matapédia – Ilots déstructurés;
24. Mandats :
 1. Comité d'urbanisme;
 2. Maire suppléant;
 3. CDSES – Sentiers Mic-Mac;
 4. MRC de La Matapédia – Étude de sol;
25. Budget 2016 – MRC de La Matapédia – Demande de la ville d'Amqui;
26. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
27. Période de questions;
28. Prochaine réunion – Discours de la mairesse – 16 novembre 2015;
29. Levée de la séance.

Résolution 2015-11-352

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal d'octobre 2015 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2015-11-353

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois d'octobre 2015 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 70 505.22 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALARMS 911 RIMOUSKI INC.	307.96 \$
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	150.00 \$
BELL MEDIA INC.	801.57 \$
BEST BUY	355.53 \$
BETON PROVINCIAL	592.52 \$
BIO-VALLÉE	281.14 \$

LABORATOIRE BSL	851.87 \$
BOULIANNE MARJOLAINE	150.00 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	77.04 \$
CENTRAIDE BAS-ST-LAURENT	50.00 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	395.65 \$
CERCLE CULTUREL DE L'AMITIÉ DE RIMOUSKI	130.00 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	8 105.74 \$
9203-1004 QUÉBEC INC.	28.30 \$
CLEROBEC	2 142.14 \$
COMITÉ DE LA GUIGNOLÉE	250.00 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI	517.39 \$
LES CUISINES CD-SERVICES DE TRAITEUR	204.00 \$
D'ASTOUS PALETTE MIX+	179.36 \$
DOMPIERRE GILBERT	975.00 \$
ECO-L'EAU	267.32 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	27.41 \$
FERME FRÉDÉRIC VALLÉE	195.46 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00 \$
GESTION CONSEILS PMI	40.24 \$
GROUPE LECHASSEUR	4 237.04 \$
GROUPE PAGES JAUNES	248.46 \$
L'HIBOU-COUP INC.	230.53 \$
LA CHORALE DE SAYABEC	100.00 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	126.47 \$
ACCENT	325.00 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	454.13 \$
MALLETTE	1 580.91 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	3 105.39 \$
DISTNET INC.	590.13 \$
OK CENTRE DU PNEU	44.67 \$
OUELLET JÉRÉMIE	45.00 \$
GESTION D'ACTIFS GLADU INC.	85.85 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	118.42 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	33.00 \$
ANTOINE PELLETIER	591.29 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.	88.53 \$
PNEU F.M. INC.	27.59 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	86.06 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	131.54 \$
PUROLATOR COURRIER LTD	43.27 \$
RÉAL HUOT INC.	1 622.60 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	2 930.69 \$
ROBERT BOILEAU INC.	419.65 \$
SEARS CANADA	132.87 \$
SÉCURITÉ BERGER	1 037.70 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	270.44 \$
SONIC	819.82 \$
STELM	5 461.31 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	1 207.21 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	38.06 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
MEDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	112.68 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	25 714.16 \$

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT	40.00 \$
WOLSELEY CANADA INC.	366.86 \$
GRAND TOTAL	69 719.82 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. Dépôt des activités financières et du bilan de la situation financière en date du 30 septembre 2015 ainsi que des prévisions budgétaires.
 - 5.2. Un communiqué de la Fête des Moissons 2015 nous informe de la nomination de madame Solange Tremblay à titre de bénévole de l'année pour la municipalité de Sayabec.
 - 5.3. Un communiqué de l'organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche nous informe sur la présence et les dangers de la berce Sphondyle. Dans un second communiqué, l'organisme annonce son projet de cartographie détaillée des milieux humides.
 - 5.4. Dépôt des tableaux de présences au centre de conditionnement physique pour le mois d'août.
 - 5.5. Une copie de la lettre transmise par la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit de Sayabec aux Fonds jeunesse CDJL 2015 pour la 2^e étape du processus de sélection des boursiers.
 - 5.6. Accusé réception de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).
 - 5.7. Compte-rendu et orientation préliminaire dans le dossier de l'entreprise 9278-5252 Québec inc. déposé à la CPTAQ. Tout semble indiquer que la CPTAQ autorisera l'entreprise à utiliser la parcelle de terre pour une utilisation autre qu'agricole, soit pour l'agrandissement de l'emplacement commercial.
 - 5.8. Un courriel de madame Marie-Lou Leblanc nous informe des derniers développements concernant la gestion et l'élaboration des tableaux de collectes des matières résiduelles, recyclables et compostables.
 - 5.9. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, du compte-rendu de la rencontre entre la municipalité de Sayabec et le MTQ concernant les travaux effectués et à venir sur la route 132. Cette rencontre s'est tenue à l'hôtel de ville le 20 octobre dernier.
 - 5.10. Dépôt d'un document de la MRC de La Matapédia nous informant du projet de développement de la villégiature sur TPI-Lac Gauthier à Ste-Irène.
 - 5.11. Réception du rapport d'intervention de monsieur Luc Lepage, inspecteur à la CSST, suite à sa visite le 16 octobre dernier.
 - 5.12. Une lettre de l'Écho sayabécois nous informe des tarifications et propositions concernant les espaces publicitaires disponibles pour exprimer les vœux de Noël.
-

5.13. Dans une lettre en réponse à la résolution 2015-09-313, le C.A. du Centre de la petite enfance l'Enfant Joue de Saint-Moïse soutient que les couleurs du revêtement extérieur de l'installation respectent le projet initial.

Résolution 2015-11-354

Demande d'appui – AFÉAS

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 375 \$ afin d'appuyer l'AFÉAS de Sayabec pour la tenue de son activité de fabrication de tire Ste-Catherine les 17 et 18 novembre prochain ainsi que pour la tenue d'un bingo qui aura lieu le 20 novembre 2015.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-11-355

**Demande d'appui – Société
St-Jean-Baptiste**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 100 \$ à la Société St-Jean-Baptiste. Ce don servira pour faire l'achat de cadeaux et de petites gourmandises qui seront distribués dans le cadre de la fête de Noël pour les enfants du village qui aura lieu le 20 décembre 2015 au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le paiement d'une dépense de 70 \$ afin d'appuyer la Société St-Jean-Baptiste pour l'organisation de la fête de Noël pour les jeunes du village qui aura lieu le dimanche 20 décembre 2015.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-11-356

**Demande d'appui –
Opération nez rouge**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser un don de 125 \$ à Opération nez rouge de la Vallée de la Matapédia afin de les appuyer dans leur campagne de raccompagnement pour l'année 2015.

Résolution 2015-11-357

Demande d'appui – Club des 50 ans et plus

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser une dépense de 175 \$ au Club des 50 ans et plus de Sayabec pour les appuyer dans l'organisation de leur souper de Noël suivi d'une soirée de danse qui aura lieu au centre communautaire de Sayabec le 29 novembre prochain.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

6.5. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2015-11-358

Demande d'appui – Troupe de théâtre Sébec

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser une dépense de 235 \$ à la Troupe de Théâtre Sébec pour les appuyer dans l'organisation de deux représentations de leur toute dernière pièce qui auront lieu les 21 et 28 novembre prochain au centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Les membres du conseil municipal de Sayabec acceptent que l'enseigne « Stade Micmac » soit installée pour une durée maximale de 10 jours à condition que celle-ci n'abîme pas la structure existante.

Résolution 2015-11-359

Demande d'appui – Club de motoneige de la Matapédia

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Club de Motoneiges de la Vallée de La Matapédia à utiliser les traverses de chemins qui sont entretenues par le Club de motoneiges Vallée de la Matapédia dans les limites de la Municipalité de Sayabec et que ces dernières seront conformes à la signalisation routière.

Résolution 2015-11-360

Invitation – Spectacle de Marie-Denise Pelletier

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire

l'achat de 2 billets au cout de 30 \$ chacun en prévente pour le concert de Noël de Marie-Denise Pelletier, accompagnée par les Voix de la Vallée, qui aura lieu le 5 décembre 2015 à l'Église de Sayabec.

7.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.3. Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil qu'il a participé à la conférence web organisée par la FQM présentant le rapport Perreault concernant les recommandations pour l'allègement de la reddition de comptes. Cette formation a eu lieu le 28 octobre dernier de midi à 13 h.

Résolution 2015-11-361

**Dossier Uniboard –
Contestation de la facture de
la MRC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec, par l'adoption de la résolution 2015-04-116, à demander à la MRC de La Matapédia le remboursement des quotes-parts payées en trop pour les années 2013 et 2014 considérant la baisse de la valeur imposable de 5 700 000 \$ de l'usine d'Uniboard pour un montant estimé entre 16 000 \$ et 20 000 \$ et que la MRC de La Matapédia n'a pas répondu par écrit à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue le 16 avril 2015 à l'Hôtel de Ville de Sayabec à laquelle étaient présents, mesdames Danielle Marcoux, mairesse de Sayabec et Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia ainsi que messieurs Mario Lavoie, directeur général de la MRC de La Matapédia, Jean-Yves Thériault, conseiller municipal à la Municipalité de Sayabec et Francis Ouellet, directeur général de la Municipalité de Sayabec, il avait été convenu que les représentants de la MRC de La Matapédia demandent à monsieur Jacques Dupéré de faire une déclaration écrite concernant son vécu lors de la séance de conciliation des 8 et 9 juillet 2014 au Tribunal administratif du Québec à Québec, plus particulièrement sur les faits où la valeur imposable de 34 000 000 \$ a été avancée par monsieur Dupéré, et que cette déclaration n'a pas été déposée comme convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sayabec assume l'entièreté de l'impact financier de la baisse de la valeur imposable de 5 700 000 \$ de l'usine d'Uniboard à Sayabec; c'est-à-dire, le remboursement de 159 000 \$ en taxes foncières pour les années 2013 et 2014, les

frais d'avocat de 49 000 \$, la baisse de revenus de taxes foncières de 81 000 \$, récurrente pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de réitérer la demande à la MRC de La Matapédia de rembourser la Municipalité de Sayabec pour les quotes-parts payées en trop sur la base d'une responsabilité morale et non légale;

Suite à la réponse de la MRC de La Matapédia, la Municipalité de Sayabec prendra acte de la décision de la MRC de La Matapédia.

Résolution 2015-11-362

Téléphonie IP – Protocole d'entente avec la MRC

CONSIDÉRANT QUE La MRC de La Matapédia a procédé à l'acquisition et à l'implantation d'un SYSTÈME de téléphone IP (ci-après appelé le SYSTÈME) et que la municipalité s'y est raccordé ou désire le faire;

CONSIDÉRANT QUE c'est la MRC qui a défrayé les dépenses d'immobilisation reliées à l'implantation du SYSTÈME (honoraires des consultants, appel d'offres, achat des ordinateurs, matériels, équipements, logiciels, installation, formation de l'administrateur, etc.) et que d'autres dépenses d'immobilisation pourraient être nécessaires au cours de la durée de la présente entente et qu'il y a lieu de les partager entre les utilisateurs du SYSTÈME ;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses d'opération du SYSTÈME (contrat de location du PRI, lignes téléphoniques, frais pour les appels interurbains, gestion, entretien et mise à jour du SYSTÈME) sont assumées par la MRC et qu'il y a lieu de les partager entre les utilisateurs du SYSTÈME ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses (antennes, câblage, etc.) relatives au raccordement des locaux de la municipalité au SYSTÈME, ainsi que les frais d'acquisition et d'installation des appareils téléphoniques, de formation du personnel pour l'utilisation des appareils, de gestion de l'implantation assumée par le personnel de la MRC et autres dépenses de même nature sont entièrement assumés par chacun des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modalités administratives et financières relativement au partage des dépenses communes d'immobilisation et d'opération du SYSTÈME et qu'il y a lieu de concrétiser le tout dans une entente formelle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

Que la Municipalité de Sayabec approuve l'entente relative du système de téléphonie IP proposée par la MRC de La Matapédia;

Que madame Danielle Marcoux, mairesse, et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

10.1. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux conseillers municipaux le contrat dument signé concernant l'entente entre la Municipalité de Sayabec et le ministère de Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques aux fins de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés – Climatsol.

Résolution 2015-11-363

Règlement 2014-05 – Réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest – Paiement de factures

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures mentionnées au tableau ci-bas au cout total de 1 548.93 \$, taxes incluses, en lien avec le projet de réhabilitation du terrain de l'ancien CLSC.

Règlement 2014-05 – Réhabilitation 7, boul. Joubert Ouest								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Conciergerie d'Amqui	122105	847.94 \$	84.58 \$	42.40 \$	42.29 \$	890.23 \$	974.92 \$	24-sept-15
								Conteneur
Écocentre de La Mitis	4233	489.35 \$	48.81 \$	24.47 \$	24.41 \$	513.75 \$	562.63 \$	15-oct-15
								Disposition à l'Écocentre
SEAO	1388032	9.90 \$	1.00 \$	0.48 \$	0.50 \$	10.40 \$	11.38 \$	01-oct-15
								Appel d'offres
TOTAL		1 347.19 \$	134.39 \$	67.35 \$	67.20 \$	1 414.38 \$	1 548.93 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 414.38 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 134.55 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-11-364

Prolongation des infrastructures de la route 132 – Mandat à la MRC de La Matapédia

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia afin qu'il prépare le projet concernant le remplacement de la conduite d'eau sur une partie du secteur est de la route 132 et l'installation d'une conduite d'égout sanitaire qui sera déposé dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités.

Résolution 2015-11-365

Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'intervention de la Municipalité de Sayabec, les travaux prioritaires (0-5 ans) sont, entre autres, le remplacement de la conduite d'eau sur une partie du secteur est de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux municipaux ne peuvent être réalisés sans aide financière du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au « Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, tel que préparé par le service de génie de la MRC de La Matapédia, répond aux attentes du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE Le service de génie de la MRC de La Matapédia a été mandaté pour représenter le projet dans le cadre du « Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités ».

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE la Municipalité de Sayabec, présente une demande d'aide financière dans le nouveau « Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités » pour le projet de remplacement de la conduite d'eau sur la route 132 Est ;

QUE la Municipalité de Sayabec confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal et ne contrevient à aucun règlement;

QUE la Municipalité de Sayabec autorise Monsieur Francis Ouellet directeur général et secrétaire-trésorier et madame Sonia Fallu, secrétaire trésorière adjointe, à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement au « Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités »;

QUE la Municipalité de Sayabec s’engage à payer sa part des couts admissibles et d’exploitation continue du projet;

QUE la Municipalité de Sayabec s’engage à investir le seuil minimal d’immobilisation en réfection d’infrastructures d’aqueduc, d’égouts ou de voirie, exigé par le programme d’aide et fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux subventionnés dans le programme;

QUE la Municipalité de Sayabec confirme que le service de génie de la MRC de La Matapédia soit autorisé à préparer et à présenter la demande d’aide au « Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités » et soit également autorisée à représenter techniquement la Municipalité auprès du ministère des Affaires Municipales et de l’Occupation du Territoire.

Résolution 2015-11-366

Réserve financière gravière – Paiement de factures

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le paiement des factures mentionnées au tableau ci-bas au cout total de 5 766 \$, taxes incluses, en lien avec des travaux effectués dans le deuxième rang.

Réserve gravière								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Transport Martin Alain inc.	7653	2 100.00 \$	209.48 \$	105.00 \$	104.74 \$	2 204.74 \$	2 414.48 \$	30-sept-15
								Pelle rang 2
	7664	2 915.00 \$	290.77 \$	145.75 \$	145.39 \$	3 060.38 \$	3 351.52 \$	20-oct-15
								Fossé rang 2
TOTAL		5 015.00 \$	500.25 \$	250.75 \$	250.13 \$	5 265.12 \$	5 766.00 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu’une somme de 5 265.12 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la réserve financière pour la gravière. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 500.88 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-11-367

Règlement 2014-02 – Financement de gré à gré

80 000 \$

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le financement de gré à gré avec la Caisse populaire Desjardins Vallée de La Matapédia pour un montant de 80 000 \$ du règlement 2014-02.

Résolution 2015-11-368

Règlement 2014-02 –
Financement permanent

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le financement permanent de gré à gré avec la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour une somme de 80 000 \$ provenant du règlement d'emprunt 2014-02.

Le taux soumis par la Caisse Desjardins Vallée sera de 3,62 %, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant cette entente.

Échéance	Montant	Taux
16 novembre 2016	16 000.00 \$	3.62 %
16 novembre 2017	16 000.00 \$	3.62 %
16 novembre 2018	16 000.00 \$	3.62 %
16 novembre 2019	16 000.00 \$	3.62 %
16 novembre 2020	16 000.00 \$	3.62 %
	80 000.00 \$	

Résolution 2015-11-369

Règlement 2012-03 – Rues du
village – Paiement de factures

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures mentionnées au tableau ci-bas au cout total de 14 348.54 \$, taxes incluses, pour des travaux effectués dans les rues du village.

Règlement 2012-03 – Rues du village								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Pavage des Monts	1089	1 449.87 \$	144.62 \$	72.49 \$	72.31 \$	1 522.18 \$	1 666.98 \$	21-août-15
								Asphaltage
	1095	557.07 \$	55.57 \$	27.85 \$	27.79 \$	584.85 \$	640.49 \$	28-août-15
								Asphaltage
	1115	1 906.26 \$	190.15 \$	95.31 \$	95.08 \$	2 001.33 \$	2 191.72 \$	19-août-15

								Asphaltage
MRC de La Matapédia	15467	8 901.35 \$				8 901.35 \$	8 901.35 \$	09-oct-15
								Honoraires service de génie
	15450	948.00 \$				948.00 \$	948.00 \$	09-oct-15
								Honoraires service de génie
TOTAL		13 762.55 \$	390.34 \$	195.65 \$	195.18 \$	13 957.71 \$	14 348.54 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 13 957.71 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 390.30 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-11-370

MDDELCC – Demande d'intervention – Transport ferroviaire de pétrole

CONSIDÉRANT

l'annonce publique par TransCanada du projet de pipeline de 4600 kilomètres qui transportera environ 1,1 million de barils de pétrole par jour de l'Alberta et la Saskatchewan vers les raffineries et terminaux portuaires de l'Est du Canada;

CONSIDÉRANT QUE

selon l'U.S. Federal Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration, le pétrole des champs pétroliers de Bakken, formation géologique qui se trouve sous le Montana, le Dakota du Nord, la Saskatchewan et le Manitoba, est plus volatile et plus dangereux que d'autres types de brut, augmentant le risque d'explosion lors d'une rupture d'un wagon-citerne causée par un déraillement;

CONSIDÉRANT QU'

un train transportant du pétrole brut issu des champs pétroliers de Bakken a déraillé à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 causant 47 décès, la destruction de la moitié du centre-ville et le déversement de 1,3 million de barils de pétrole;

CONSIDÉRANT QUE

malgré l'introduction de nouvelles mesures de sécurité suite à la tragédie de Lac-Mégantic, au moins 5 autres déraillements sérieux ont eu lieu au cours des 10 premières semaines de l'année 2015 par des trains transportant du pétrole des sables bitumineux albertains ou des champs pétrolifères de Bakken, à un rythme approchant un déraillement toutes les deux semaines, à Gogama (Ontario, 14 février), Mount Carbon (Virginie-Occidentale, 18 février), Hornepayne

(Ontario, 5 mars), Cialena (Illinois, 5 mars) et de nouveau à Gogama (7 mars);

CONSIDÉRANT QUE ces déraillements ont causé des explosions, des feux, un décès, des impacts environnementaux sur l'air, les cours d'eau et les sols, des évacuations, la destruction de propriétés et la fermeture de prises d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU' en réponse au premier déraillement de Gogama, durant lequel 6 200 barils de pétrole et de distillat de pétrole ont été déversés, le Bureau de la sécurité des transports du Canada a publié un communiqué indiquant: « Une évaluation préliminaire des wagons-citernes conformes à la norme CPC-1232 en cause dans cet événement (déraillement de Gogama) montre l'insuffisance de cette norme, étant donné leur performance semblable à celle des wagons-citernes de catégorie III de l'ancienne génération qui étaient en cause dans l'accident à Lac-Mégantic »

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de la sécurité des transports du Canada a constaté que le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole brut et du gaz de pétrole liquéfié sur un chemin de fer du Canadien National près de Gainford (Alberta) en 2013 ont été causés par de nombreuses fractures des rails, malgré des tests réalisés sur ces mêmes rails tenus deux mois avant l'accident;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation du projet de Chaleur Terminals, il y aura une augmentation importante du volume de pétrole qui transitera sur les voies ferrées de notre territoire pour se rendre à Belledune;

CONSIDÉRANT QUE dans la première phase du projet de Chaleur Terminals, 240 wagons par jour pourraient transiter à travers les municipalités du Bas-St-Laurent, dont la Ville de Rimouski et les municipalités de la Vallée de la Matapédia;

CONSIDÉRANT QU' en raison des incertitudes actuelles au sujet de la sécurité publique et des risques environnementaux pour l'eau, l'air et le sol ainsi que les impacts financiers potentiels sur les municipalités, attribuables audit transport ferroviaire en cause, de plus amples mesures de protection sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont souvent les premiers répondants lors de déversements, déraillements et autres accidents sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses séances publiques, le conseil municipal a reçu des représentations de citoyens très inquiets concernant les risques humains et environnementaux associés au transport de produits pétroliers par train sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal partage le questionnement et les inquiétudes soulevées par ce projet de transport de produits pétroliers par train sur son territoire, lequel à son avis, doit faire l'objet d'une étude environnementale;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de tenir des audiences publiques dans le cas où le ministre le requiert;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander instamment à monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de recourir à son pouvoir discrétionnaire pour demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir des audiences sur le projet de transport ferroviaire de pétrole, issu des sables bitumineux de l'Alberta et de pétrole conventionnel, à travers les villes québécoises, dont la Ville de Rimouski, dans le cadre du projet de Chaleur Terminals d'acheminer ce pétrole vers l'Est du pays.

Résolution 2015-11-371

MTQ – Subvention à l'amélioration du réseau routier

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur la route Melucq pour un montant subventionné de 50 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Par la même résolution, les membres du conseil confirment que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route Melucq dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution 2015-11-372

Embauche – Monsieur Serge Tremblay

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'embauche de monsieur Serge Tremblay au poste d'opérateur à l'enlèvement de la neige du 23 novembre 2015 au 30 avril 2016 à raison de

40 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 16 h à 24 h, incluant une période d'une heure pour les repas.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent que monsieur Tremblay demeure disponible et soit appelé selon les besoins évalués par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics. À ce moment, il sera rémunéré sur une base horaire.

Résolution 2015-11-373

Formation SIMDUT et SGH

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la proposition de formation SIMDUT et SGH formulée par la firme Gestion conseil PMI. La formation a pour but de familiariser les employés avec le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et comprend:

- Fiche signalétique;
- Renseignements sur le produit;
- Ingrédients dangereux;
- Caractéristiques physiques;
- Risques d'incendie ou d'explosion
- Réactivité;
- Propriétés toxicologiques;
- Mesures préventives;
- Premiers soins;
- Règlementation.

D'une durée de 4 heures et au cout de 850 \$, taxes en sus, cette formation sera dispensée aux employés suivants :

- Monsieur Jean-Marie Plourde;
- Monsieur Daniel Chamberland;
- Monsieur Bruno Lefrançois;
- Monsieur Étienne Diagne;
- Monsieur Martin Roy,
- Monsieur Serge Tremblay;
- Monsieur Gilbert Dompierre.

Résolution 2015-11-374

Prix Hommage bénévolat - Québec 2016

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de monsieur Bermond Roussel de Sayabec au prix Hommage bénévolat-Québec 2016. Ce prix vise à souligner l'engagement bénévole exceptionnel d'hommes, de femmes et d'organismes de toutes les régions du Québec. La période de mise en candidature se termine le 5 décembre 2015.

Résolution 2015-11-375

**Remerciements – Monsieur
Jean-François Fortin**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’offrir leurs plus sincères remerciements à monsieur Jean-François Fortin pour son excellent travail dans sa circonscription lors de son mandat à titre de député fédéral de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Résolution 2015-11-376

**Félicitations – Monsieur Rémi
Massé**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Rémi Massé pour son élection à titre de député fédéral dans la circonscription de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal invitent monsieur Massé à venir les rencontrer afin de discuter avec lui des dossiers et enjeux de notre milieu.

Résolution 2015-11-377

**Remerciements – Monsieur
Pascal Bérubé**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’offrir leurs plus sincères remerciements à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, pour sa précieuse collaboration pour l’octroi d’une subvention de 50 000 \$ dans le dossier de la réfection de la route Melucq.

21. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, du document explicatif de la politique de déneigement en vigueur à la municipalité de Sayabec. Ce document sera étudié et bonifié ou corrigé au besoin afin d’être distribué aux contribuables.

Résolution 2015-11-378

**Programme « Changez
d’air » 2016 – Demande de
participation au programme**

CONSIDÉRANT QUE

les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d’absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 300 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT QUE la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec,

QUE La Municipalité de Sayabec désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 20 poêles remplacés.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Marcoux, mairesse, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, à signer les documents liés à ce programme, dont l'entente entre la Municipalité et l'AQLPA.

Résolution 2015-11-379

MRC – Ilots déstructurés

- CONSIDÉRANT QUE** monsieur René Lefrançois désire céder la terre à bois portant le numéro de cadastre 4347937 à son fils Éric Lefrançois afin que ce dernier puisse y construire une résidence permanente;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur René Lefrançois confirme qu’il n’y a pas eu d’activité agricole sur cette terre depuis au moins 60 ans;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Éric Lefrançois n’envisage pas de tenir des activités agricoles sur cette terre et que de toute manière, l’implantation d’une résidence ne nuira pas aux activités agricoles;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à la construction de la résidence, le propriétaire projette de couper du bois en provenance de cette terre, et ce, pour ses besoins personnels en bois de chauffage;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sayabec est reconnue comme municipalité dévitalisée et que l’arrivée d’un nouveau résident peut encourager d’autres personnes à s’établir dans notre municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sayabec n’a pas à prolonger ses services d’infrastructures;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander à la CPTAQ d’accepter d’inclure la terre portant le numéro de cadastre 4347937 dans le processus de l’application de la loi 59 sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

Résolution 2015-11-380

Mandat – Comité d’urbanisme

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de renouveler le mandat de monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, à titre de représentant du conseil municipal sur le comité consultatif d’urbanisme.

Résolution 2015-11-381

Mandat – Maire suppléant

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Yves Labonté, conseiller, à titre de maire suppléant pour une période de 8 mois, soit du mois de décembre 2015 au mois de juillet 2016 inclusivement.

Par la même résolution, monsieur Yves Labonté est autorisé à être signataire, en l'absence de madame Danielle Marcoux, mairesse, sur tous les comptes de la Municipalité de Sayabec à la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

Par la même résolution, le conseil municipal confirme que monsieur Labonté agira à titre de deuxième représentant de la Municipalité de Sayabec au Conseil des maires de la MRC de La Matapédia. De plus, lorsque madame Danielle Marcoux, mairesse, sera absente des réunions du Conseil des maires, monsieur Labonté siègera à sa place et aura droit de vote.

Résolution 2015-11-382

**Mandat – CDESES – Sentiers
Mic-Mac**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le Comité de développement socio-économique de Sayabec à coordonner pour et au nom de la municipalité de Sayabec le projet de réaménagement du bâtiment d'accueil situé aux sentiers Mic-Mac.

Résolution 2015-11-383

**Mandat – MRC de La
Matapédia – Étude de sol**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à une étude de sol au site des sentiers Mic-Mac. Cette étude est réalisée en vue de connaître la capacité portante du sol et l'emplacement potentiel des infrastructures sanitaires dans le but de faire la construction d'un nouveau bâtiment.

25. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Période de questions :

1. Monsieur Jean-Yves Pineault demande à quel moment la décision sera prise dans son dossier. Madame Danielle Marcoux, mairesse, l'informe que le conseil statuera lors de la réunion d'ajournement du 16 novembre prochain.
2. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, vérifiera auprès de madame Mylène Poirier afin de confirmer la date du 3 décembre pour la visite de l'entreprise Richard Poirier et frères. Les membres du conseil de même que les employés seront invités à participer à cette visite.
3. Un contribuable nous avise que les luminaires de rue sont brûlés ou

encore que certains s'allument et s'éteignent à plusieurs endroits dans le village.

4. Un citoyen informe les membres du conseil municipal que les poubelles dans le parc Pierre-Brochu ne sont pas ramassées. Nous verrons à remédier à cette situation.
-
-

Résolution 2015-11-384

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 42 et qu'elle soit ajournée au lundi 16 novembre 2015 à 20 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier